02B-212000335-20230413-2023010405BPVP-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2023 Affichage : 27/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation





# Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 13 avril 2023

Objet: Approbation du Budget primitif 2023 du budget annexe du Vieux-Port

Date de la convocation : 7 avril 2023

Date d'affichage de la convocation : 7 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois d'avril à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum: 22

Nombre de membres présents : 29

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jéromine ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

<u>Etaient absents</u>: Monsieur DEL MORO Alain; Monsieur LINALE Serge; Monsieur ROMITI Gérard; Madame BELGODERE Danièle; Monsieur TATTI François; Madame VESPERINI Françoise.

### Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;

Monsieur TIERI Paul à Monsieur GRAZIANI Antoine ;

Madame ORSINI-SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;

Madame COLOMBANI Carulina à Madame PIPERI Linda;

Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame LACAVE Mattea;

Madame TIMSIT Christelle à Madame MANGANO Angelina ;

Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :

Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

02B-212000335-20230413-2023010405BPVP-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2023 Affichage : 27/04/2023

Pour l'autorité compéter par l'autorité de l



**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-1 et suivants, R.2221-36, R.2221-78 et R2311-1 et suivants ;

**Vu** la délibération de notre collectivité n°2023/MARS/02/02 en date du 23 mars 2023 prenant acte du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2023;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 11 avril 2023 ;

Vu le projet de budget 2023 proposé par le maire ;

Considérant que le budget 2023 est voté par chapitre ;

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Joseph MASSONI, Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Monsieur Jean-Martin MONDOLONI, Monsieur Jean ZUCCARELLI, Madame Hélène SALGE, Monsieur Jean-François PAOLI, Madame Viviane ALBERTELLI, Monsieur Julien MORGANTI ayant voté contre.

#### **Article unique:**

- **Adopte** le budget primitif pour l'exercice 2023 du budget autonome du Vieux-Port selon les modalités suivantes :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des dépenses de fonctionnemen	
Chapitre 042	74 343,00
Chapitre 023	0,00
Chapitre 69	87 000,00
Chapitre 67	19 000,00
Chapitre 66	4 000,00
Chapitre 65	0,00
Chapitre 012	200 000,00
Chapitre 011	524 100,00
Dépenses de Fonctionnement en €	BP

Recettes de fonctionnement en €	BP
Chapitre 013	
Chapitre 70	908 000,00
Chapitre 73	
Chapitre 74	
Chapitre 75	100,00
Chapitre 76	
Chapitre 77	
Chapitre 042	343,00
Résultat reporté	
Total des recettes de fonctionnement	908 443,00

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2023 Affichage : 27/04/2023

# Pour l'autorité compétente par délégAECTION D'INVESTISSEMENT



ENDER DINVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement en €	BP
Chapitre 10	
Chapitre 13	
Chapitre 16	23 655,88
Chapitre 20	29 344,12
Chapitre 204	
Chapitre 21	21 000,00
Chapitre 23	
Chapitre 26	
Chapitre 27	
Chapitre 45	
Chapitre 040	343,00
Chapitre 041	
Solde d'execution reporté	
Total des dépenses d'investissement	74 343,00
Recettes d'investissement en €	RD

Recettes d'investissement en €	BP
Chapitre 024	
Chapitre 10	
Chapitre 1068	
Chapitre 13	
Chapitre16	
Chapitre 21	
Chapitre 23	
Chapitre 45	
Chapitre 021	
Chapitre 040	74 343,00
Chapitre 041	
Solde d'execution reporté	
Total des recettes d'investissement	74 343.00

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 26/04/2023

Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.